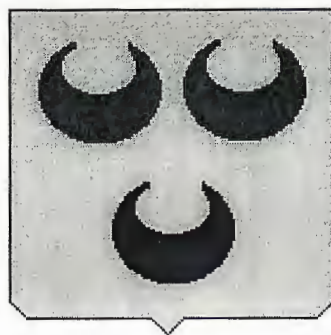


NUMERO 18



DECEMBRE 1996

FOREST



Trois couples en Or

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Vous avez peut-être lu, ou entendu, les commentaires qui ont suivi le récent "Congrès de Maires de France". Tous les avis vont dans le même sens : trop de charges et pas assez de recettes. De nombreuses municipalités ont été contraintes d'augmenter les impôts locaux de manière très significative. Il arrive que, dans certaines communes, l'ensemble Taxe d'habitation - Taxe Foncière dépasse allègrement le million et demi de centimes.

Par contre, d'autres villages, dont certains proches de nous, n'ont pas encore commencé l'assainissement ou le commencent à peine.

Les différents Conseils Municipaux de Forest, que je préside depuis 13 ans, ont toujours cherché un équilibre raisonnable entre la modernisation du village et la modération de l'imposition locale.

L'assainissement se termine, des équipements nouveaux ont vu le jour, d'autres sont programmés, mais les taux d'imposition sont pratiquement les mêmes qu'il y a 13 ans.

A Forest, nous ne connaissons pas le surendettement qu'il faut toujours rembourser !

Il me reste à vous souhaiter de Joyeuses Fêtes et une Excellente Année 1997. Qu'elle vous apporte joie, santé et prospérité !

Le Maire
Maurice Saniez

LES VOEUX AU MAIRE: JANVIER 1996.



Cette année, nous accueillerons Mr DUCARNE, Conseiller Général du Canton. Les médaillés du travail seront honorés pendant cette cérémonie. Nous comptons sur une grande participation de la population.



CONSEIL MUNICIPAL DE FOREST

REUNION DU 29 MARS 1996

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - J.M. MARIN - M. AZAMBRE - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - A. LEDIEU - M. MOREAU - J. MERCIER.

Absents et excusés : R. RAVERDY. - R. LEGRAND (qui a donné un pouvoir écrit à D. DUBOIS).

Secrétaire : D. KLUR.

Date de la convocation : 19 mars 1996.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 05 Décembre 1995.

1. Communauté de Communes :

- Chaque membre du Conseil reçoit une copie des délibérations de la dernière réunion de la Communauté de Communes.
- Sur demande du Président de la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles, le Conseil décide la **nomination d'un 4^{ème} Vice-Président**. Ce poste est proposé à Mr DELVA, Maire de Landrecies.
- Proposition d'une étude préliminaire à un aménagement foncier de la Communauté de Communes: à l'unanimité, le Conseil **refuse** cette étude intercommunautaire. Le Conseil se dit attaché à la liberté de chaque commune de décider elle-même si elle souhaite ou non un aménagement foncier (remembrement); cette décision doit se prendre dans chaque commune avec les agriculteurs, les propriétaires terriens et le Conseil Municipal. La commune de Forest a déjà été remembrée et ne souhaite pas l'être de nouveau...
- **Création d'un club vidéo**: Un matériel vidéo d'occasion vient d'être acheté. Il servira à filmer les manifestations dans les communes. La Commune doit désigner un membre qui fera partie de ce club. Didier KLUR est nommé.
- **Création d'un Comité de rédaction d'un journal intercommunal**: la Commune doit désigner un membre qui fera partie de ce comité. Jean Michel WANECQUE est nommé.
- **L'organisation du centre aéré intercommunal est confiée à l'association "Vacances Pour Tous" de Landrecies**. La Communauté propose 500 F par enfant, la Commune 300 F; il reste environ 500 F par enfant à la charge de la famille (le tarif sera dégressif). Le centre aura lieu en deux endroits distincts : Landrecies et Bousies. Les enfants seront accueillis dès l'âge de trois ans. La Commune doit désigner un membre qui fera partie de cette association. Didier FONTAINE est nommé.
- **La Commune doit à l'intercommunalité 24 057 F**; c'est la différence entre le coût du ramassage des ordures ménagères et le produit de la taxe professionnelle.
- **La commune de Forest perd également 37 000 F : c'est le produit de la redevance "ordures ménagères" qu'elle ne peut plus encaisser et qu'il faut retrouver pour équilibrer le budget.**
- Trois communes reçoivent cette année une **dotation de solidarité**: Fontaine (28 000 F), Maroilles (20 000 F), Robersart (25 330 F). **Malheureusement, la commune de Forest ne perçoit pas cette dotation.**
- La communauté prend en charge les cotisations SITO et la redevance équarrissage. Elle verse à chaque commune une subvention pour plantations (7 000 F pour Forest).
- **Benne à papiers**: coût annuel de la vidange par benne: 7 523 F, à la charge de la commune. Cette opération est intéressante pour les autres communes. Forest, qui paie suivant un **forfait**, est pénalisé (le ramassage des papiers est inclus). Le Conseil, à l'unanimité, **refuse** donc la benne à papiers.

2. Compte administratif 1995 :

- En investissement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 566 910 F.
- Recettes de fonctionnement: 1 559 998 F.
- Dépenses de fonctionnement: 1 292 583 F.
- **Excédent de l'année 1995 : 267 415 F.**
- **Le compte administratif et le compte de gestion sont votés à l'unanimité.**

3. Vote des 4 taxes :

- **La commune ne perçoit plus la taxe professionnelle (69 801 F) pour équilibrer son budget. Cette taxe est perçue par la Communauté de Communes.**
- **De même, la commune ne perçoit plus la redevance "ordures ménagères" sur le Foncier Bâti (37 000F).**
- **Elle doit verser une somme de 24 057 F à l'intercommunalité.**
- Elle ne supporte plus le coût de l'enlèvement des ordures ménagères (93 858 F).
- **Deux solutions : augmenter les trois taxes ou augmenter le Foncier Bâti (remplacer la redevance "ordures ménagères" par une augmentation identique).**
- En choisissant cette dernière solution, le Conseil de Forest n'augmentera pas l'impôt local. Bien entendu, les bases, les taux départementaux et les taux régionaux sont en augmentation.
- Le taux de la Taxe Professionnelle de l'Intercommunalité doit passer à environ 12%. La commune de Forest l'avait fixé à 9,71%.
- A l'unanimité, le Conseil se prononce pour l'augmentation du Foncier Bâti, en remplacement de la taxe "Ordures Ménagères".
- **Le taux du Foncier Bâti passe donc de 9,59% à 14,37% et la redevance "ordures ménagères" disparaît.**
- **Aucun supplément d'impôt ne sera donc à l'initiative de la commune.**

4. Budget Primitif 1996 :

- **En fonctionnement**, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 327 148 F.
- **En investissement:**
 - . **Assainissement de la Ruelle du Bois** prévu cette année (avec une réfection de chaussée et la pose de caniveaux).
 - . **Assainissement de la Rue du Moulin** qui aura lieu en fin d'année ou l'année prochaine (avec réfection des trottoirs et pose de bordures). Toutes les demandes de subvention ont été faites.
 - . **Achats et travaux divers :**
 - . ordinateur destiné à l'école (environ 7 000 F).
 - . panneau affichage école (environ 1500 F).
 - . achat d'une cuisinière et de vaisselle (environ 7 500F).
 - . abribus: après subvention : 7 000 F.
 - . bloc de raccordement électrique sur la place, pour le branchement des manèges, subventionné à 50% par EDF (part communale : 6 300 F).
 - . achat d'extincteurs : 4 000 F.
 - . aménagement du Chemin du corbeau : achat de cailloux (3 000 F).
- **Le Budget Primitif 1996 est voté à l'unanimité.**

5. Manifestations exceptionnelles :

- Les "cent ans" d'Alzir : dans l'intimité.
- Le départ de Mr René LACOMBLEZ : samedi 15 juin vers 19 heures.

6. Questions diverses :

- Le Conseil, à l'unanimité, ne souhaite pas procéder à une dératisation du hameau d'Ovillers, mais il continue de mettre gratuitement des appâts empoisonnés à la disposition de tous les habitants.
- Utilisation du Court de Tennis : des clefs vont être faites et remises aux joueurs de Forest contre une caution de 50 Francs. En cas de dégradations ou de non respect du règlement, le chèque sera encaissé. Dans les autres cas, il sera rendu.

REUNION DU 04 JUIN 1996

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - J.M. MARIN - M. AZAMBRE - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - M. MOREAU - J. MERCIER. - R. RAVERDY. - R. LEGRAND.

Absents et excusés : A. LEDIEU - R. BLOTTEAU.

Secrétaire : D. DUBOIS

Date de la convocation : 29 mai 1996.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 29 mars 1996.

1. Dissolution du SIREL :

- A l'unanimité, le Conseil demande la dissolution du SIREL (ancien syndicat intercommunal de la région de Landrecies). Ce dernier ne comprenait plus que 3 communes : Prisches, Beaufort et Forest.

2. Modifications des statuts du SIEC :

- Madame AZAMBRE fait un compte-rendu de la réunion du SIEC à Cambrai.
- Le SIEC est le syndicat d'électrification qui regroupe de nombreuses communes du Cambrésis.
- Forest a adhéré au SIEC, il y a une vingtaine d'années.
- Le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications proposées.

3. Retraite de Mr LACOMBLEZ :

- Le Conseil rappelle que la manifestation de sympathie aura lieu le samedi 15 juin à 19 heures.

4. Mariage et départ de Mlle CARON :

- Mesdames MERCIER et MOREAU sont déléguées pour l'achat d'un cadeau.

5. Encombrants :

- Le ramassage aura lieu le lundi 8 juillet.

6. Carrière de Mme LEBON :

- Le Conseil attend la réponse écrite du Centre de Gestion du Personnel Communal avant de se prononcer.

7. Centre aéré intercommunal :

- A ce jour, aucune inscription.
- Une campagne de relance est faite au niveau du village.

8. Plantations de haies subventionnées :

- Monsieur le Maire rappelle que le **Conseil Général** subventionne la plantation de haies à hauteur de 10 Francs le mètre linéaire HT. Par ailleurs, la **Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles** apporte une participation supplémentaire de 3 Francs le mètre linéaire HT.
- Tous les agriculteurs de la Commune ont été avertis par ses soins.
- Messieurs DUBOIS et LEGRAND informent le Conseil qu'ils ont rencontré récemment le technicien paysagiste du SITO (Syndicat de Communes du Tourisme de l'Ouest Avesnois). Ce dernier, après étude, a proposé à la Commune de planter les talus aux deux entrées du village : vers Montay et vers Richemont.
- **Quatre demandes sont faites :**

- **Mr Daniel LEDIEU** : dans les propriétés situées derrière sa ferme.
longueur demandée : 100 mètres.

- **Mr René RAVERDY** : dans les propriétés situées derrière sa ferme.

longueur demandée : 100 mètres.

• **La Société de Chasse représentée par son Président : sur les talus communaux.**

200 mètres : rue de Richemont (entrée du village, de chaque côté).

60 mètres : rue de Richemont (à droite, dans le bas de Richemont).

100 mètres : rue du Flaquet (à gauche après le carrefour).

• **La Commune de Forest : sur les talus communaux.**

250 mètres : rue de Richemont (entrée du village, de chaque côté).

en bordure de propriété.

350 mètres : Ch. Brunehaut vers Montay (entrée, de chaque côté).

- **Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal de Forest:**

. **présentera** les quatre demandes.

. **autorise** la Société de Chasse à planter sur les talus communaux (60 mètres dans le bas de Richemont et 100 mètres rue du Flaquet).

. **décide de planter des haies** aux deux entrées du village : vers Montay et vers Richemont (soit 600 mètres).

- **Soit : 960 mètres au total.**

100 mètres pour Mr Daniel LEDIEU (limites de champs).

100 mètres pour Mr René RAVERDY (limites de champs).

160 mètres pour la Société de Chasse (talus communaux).

600 mètres pour la Commune (talus communaux et limites de champs).

REUNION DU 30 AOUT 1996

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - J.M. MARIN - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - M. MOREAU - J. MERCIER - R. RAVERDY

Absents et excusés : R. LEGRAND qui a donné un pouvoir écrit à J.M. WANECQUE. - M. AZAMBRE qui a donné un pouvoir écrit à D. DUBOIS, A. LEDIEU.

Secrétaire : J.M. WANECQUE.

Date de la convocation : 16 août 1996.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 04 juin 1996.

1. **Désignation d'un agent technique sur concours** :

- Le poste libéré après le départ à la retraite de Mr LACOMBLEZ est vacant depuis le 1^{er} juillet.

- Les résultats du concours organisé par le Centre de Gestion du Nord sont connus depuis fin juillet.

- Monsieur Dominique CATILLON, demeurant rue de Valenciennes à Forest, qui est admis au concours, sollicite le poste.

- Après délibération et à l'unanimité de ses membres, le Conseil nomme Mr Dominique CATILLON, **agent technique stagiaire** à partir du 1^{er} septembre 1996.

- Mr CATILLON s'engage à obtenir le permis "poids lourds" nécessaire à la conduite du tracteur.

- Sa rémunération sera conforme à celle qui correspond à son grade.

2. Carrière de Mme LEBON :

- Actuellement, Mme LEBON est employée à la commune avec le grade d'**agent d'entretien à temps plein** (39 heures par semaine). Elle aide la maîtresse de l'école maternelle pendant l'horaire scolaire. Elle surveille la sieste des Petits. Elle procède au nettoyage des classes. Elle est également chargée de l'entretien de la mairie, de la salle de réunions, de la salle des fêtes et des autres bâtiments communaux.

- Mme LEBON demande son intégration en qualité d'**Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps plein**.

- Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** de ses membres, le Conseil Municipal propose que Mme LEBON soit nommée **Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles pendant l'horaire qu'elle passe effectivement dans la classe maternelle**.

- Cet horaire correspond à **35 semaines scolaires** dont **23 semaines à 27 heures** et **12 semaines à 24 heures**. Chaque jour de classe, il est prévu de lui accorder en supplément une demi-heure quotidienne pour l'entretien de cette classe, toujours en tant qu' A.T.S.E.M. Mme LEBON aura droit à 5 semaines de congés payés.

- Le décompte exact de son horaire en tant qu' A.T.S.E.M. est donc celui-ci :

23 semaines à 27 heures =	621 heures.
12 semaines à 24 heures =	288 heures.
une demi-heure de nettoyage pendant 163 jours de classe =	81 heures 30.
5 semaines de congés payés à 29 heures 30 (27 h + 2 h 30) =	147 heures 30.
horaire annuel total en tant qu' A.T.S.E.M.	= 1138 heures.

- Cet horaire réparti sur les **52 semaines** correspond à un horaire hebdomadaire de **21,88 heures** (soit 22 heures).

- Mme LEBON aura la possibilité de **compléter cet horaire à 39 heures**, comme auparavant, en tant qu'**agent d'entretien** : soit **17 heures par semaine**.

- Cet horaire correspond à une **moyenne annuelle**. Le mercredi, le samedi matin (en dehors des jours de classe), les vacances de Toussaint, les vacances de Noël, les vacances de printemps, les vacances de Pâques, les autres jours sans classe, les vacances d'été (en dehors de la période des 5 semaines de congés) seront réservés à l'entretien des classes élémentaires et des autres bâtiments communaux.

- La solution retenue est celle préconisée par le Centre de Gestion du Personnel Communal de Lille.

- Le Conseil, à l'**unanimité** de ses membres, demande à Monsieur le Maire d'établir un planning précis et de ne pas recevoir de délégué syndical.

3. Chauffage du Club des Aînés :

- Le local est actuellement chauffé au charbon.

- Le Conseil prend connaissance du devis présenté par Mr BLOT, installateur à Neuville qui se monte à 10 964 Francs HT.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil **accepte le devis** présenté et demande à Mr BLOT de faire les travaux avant l'hiver.

4. Natura 2 000 :

- Mr le Maire informe le Conseil que la commune de Forest est incluse dans le site NPC 036 du projet européen Natura 2000.

- Sont concernés les terrains situés le long du "Ruisseau Cambrésis".

- Ce classement a été fait sans aucune concertation préalable : élus, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, écologistes locaux, ...

- Mr le Maire, ne disposant pas d'informations suffisantes, a donné un avis défavorable.

5. Jeune en contrat C E S :

- Suite à sa demande, Dany FOSTIER, qui est inscrit depuis plus d'un an au chômage, est admis à effectuer un stage en tant que CES.

6. Questions diverses :

- Le Conseil décide :

- . de faire l'acquisition d'une nouvelle imprimante pour l'école.
- . d'honorer les médaillés du travail lors de la cérémonie des vœux.
- . de faire l'acquisition de vaisselle pour compléter l'équipement existant.
- . d'utiliser le terrain de sports comme parking lors de la brocante (ne disposant pas de prairie à la sortie de Forest vers Montay) .

REUNION DU 08 NOVEMBRE 1996

Présents : M. SANIEZ - D. FONTAINE - D. KLUR - J.M. WANECQUE - R. BLOTTEAU - J.M. MARIN - Th. LEDIEU - B. OBLED - D. DUBOIS - M. MOREAU - J. MERCIER - R. RAVERDY - M. AZAMBRE - A. LEDIEU.

Absent et excusé : R. LEGRAND.

Secrétaire : Th. LEDIEU.

Date de la convocation : 04 novembre 1996.

Lecture et approbation à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 30 août 1996.

1. Reclassement d'un employé communal à sa demande (suite) :

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal a été informé que Mme LEBON pouvait être intégrée sur sa demande ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) pendant le temps qu'elle passe réellement dans la classe maternelle (22/39^e de son temps sur l'année). A l'unanimité, les membres ont proposé qu'elle reste Agent d'Entretien, pour les autres locaux municipaux pour le reste du temps (17/39^e). Sa demande d'intégration entraîne le versement d'un rappel de traitement depuis Août 1992 date de parution du décret. L'arrêté d'intégration lui a été notifié le 07 octobre 1996. Le rappel de traitement lui sera versé en novembre sur les crédits disponibles au budget. Pour régler ce problème statutaire, la commune a sollicité l'aide du Centre de Gestion du Personnel Territorial, et la décision a été prise en tenant compte de la situation existante.

L'employée conteste cette décision et demande son intégration à temps plein en tant qu'ATSEM dans la classe maternelle (39/39^e de son temps). Elle a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif avec demande de dommages et intérêts.

Le Conseil, à l'unanimité, ne peut accéder à cette demande car elle serait en contradiction avec la réalité de l'emploi exercé, et autorise le Maire à défendre la commune devant le Tribunal Administratif et toutes autres instances éventuellement.

La régularisation de la situation de l'agent est indépendante de l'évolution de l'effectif de la classe maternelle qui pourrait être prochainement fermée.

2. Rapports annuels 1995 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement et d'eau potable :

- Les deux rapports préparés par le SIAN-SIDEN sont présentés au Conseil.
- Ils ne soulèvent aucun commentaire particulier.

3. Budget supplémentaire 1996 :

- En fonctionnement, il s'équilibre en recettes et en dépenses à 118 073 Francs. Il prévoit notamment un rappel de traitement concernant une employée depuis 1992.
- En investissement, il est prévu le complément de financement du futur Abribus, l'acquisition de plantations, de vaisselle, d'une cuisinière, d'une élagueuse, d'un poste à souder.

- Le Budget supplémentaire est voté à l'**unanimité** des membres.

4. Nouvelle comptabilité M14 :

- Pour le passage obligatoire à la nouvelle comptabilité M14, le Conseil donne son accord pour que le budget 1996 soit transposé selon la nouvelle nomenclature avant d'effectuer les dépenses.

5. Colis divers :

- La valeur du colis des aînés passe à 86 Francs.
- La valeur de celui des enfants de l'école passe à 45 Francs.
- Les employés communaux et les jeunes en CES recevront un colis en fin d'année.

6. Travaux à l'école :

- Le Conseil donne son accord pour que les divers **tracages** se fassent dans la cour de la maternelle.
- Il donne également son accord concernant la confection d'une **table haute** supportant la TV, la remise en fonctionnement des **toilettes intérieures**, la remise aux normes des **suspensions d'éclairage**.
- La construction d'un **sautoir** réglementaire pose plus de problèmes. Ce type d'installation doit faire l'objet d'une demande d'agrément auprès de la commission de sécurité.
- La **litterie**, utilisée lors de la sieste des petits de la maternelle, pourrait être lavée par les familles.

7. Reclassement de la Ruelle du Bois :

- Cette ruelle est actuellement classée vicinale.
- A l'unanimité, le Conseil demande son classement dans le **domaine communal** pour espérer obtenir les subventions de voirie.

8. Assainissement :

- Les travaux d'assainissement concernant la ruelle du Bois doivent se faire au printemps.
- Ceux de la rue du Moulin sont programmés par le SIAN pour l'été.

TROIS NOCES D'OR



Monsieur et Madame Edmond BRIATTE-CANGE
Monsieur et Madame Benoît OBLED-CAUDMONT
Monsieur et Madame Michel HAUTECOEUR-OBLED

"Nos six jeunes gens, en cette année 1946, passaient certainement beaucoup de temps à travailler. C'était nécessaire : il fallait repartir, il fallait reconstruire, il fallait oublier ! A mon avis, il devait quand même leur rester un peu de temps pour batifoler !

Un autre constat : on ne cherchait pas ailleurs ce que l'on pouvait trouver sur place. En effet, nos mariés d'aujourd'hui sont toutes et tous nés à FOREST. Ils ont grandi à FOREST, ensemble. Ils se sont mariés à FOREST. Ils y passent aujourd'hui une retraite bien méritée."



TROIS NOCES D'OR (suite)



"Quelquefois vos avis ont divergé, souvent sur "des queues de cerises" comme on dit, mais vos bonnes volontés ont vite repris le dessus et tout est rentré dans l'ordre.

Vous étiez de cette génération où le travail était source de revenus, bien sûr, mais surtout source de joie. Quand sonna l'heure de la retraite bien méritée, que vous n'étiez pourtant pas pressés de prendre, vous avez alors quitté, avec beaucoup de regrets, un travail souvent difficile."



INFORMATIONS DIVERSES

Assainissement de la Ruelle du Bois :

- L'appel d'offres sera lancé par le **SIAN** en décembre 1996.
- La réalisation du chantier d'assainissement se fera certainement au cours du 1^{er} trimestre 97.
- La subvention demandée pour la réfection générale de la ruelle a été refusée. Ces travaux de voirie auront donc lieu ultérieurement, quand la subvention sera accordée.
- Cependant, la tranchée comblée sera terminée par un couche de tarmacadam.
- Coût des travaux d'assainissement : 200 000 F HT (soit 24 millions de centimes TTC).
- La part communale sera de 8 millions de centimes.

Assainissement de la Rue du Moulin :

- L'appel d'offres sera lancé par le **SIAN** au cours du 2^e trimestre 1997.
- La réalisation du chantier se fera au cours de l'automne 1997.
- La subvention concernant le bordurage a été accordée.
- La réfection de la chaussée départementale se fera normalement en même temps.
- Coût des travaux d'assainissement : 400 000 F HT (soit 48 millions de centimes TTC).
- La part communale sera de 16 millions de centimes.

Interconnexion du réseau d'eau potable sur les réseaux de Bousies et de Fontaine au Bois :

- Ces travaux réalisés en 1992 et 1993 ont coûté au **SIDEN** 1 550 000 F HT (soit 184 millions de centimes TTC).

Réfection du réservoir du château d'eau :

- Ces travaux, en cours de réalisation, coûteront au **SIDEN** 290 000 F HT (soit 35 millions de centimes TTC).
- Le **SIDEN**, par courrier distribué dans toutes les maisons, a informé les usagers que ces travaux indispensables allaient commencé et que des **gênes évidentes** dans la distribution de l'eau allaient nécessairement se produire. En effet, l'eau, provenant directement du **château d'eau de Bousies**, arrive à Forest avec nettement moins de pression. C'est bien compréhensible!

Abri bus :

- Il sera installé au cours de l'année prochaine. Le gros œuvre sera réalisé en **chêne** et la couverture en **ardoises naturelles**.
- Deux autres abris du même type seront implantés dans des communes voisines : Croix Caluyau et Fontaine au Bois. Un autre existe déjà à Le Favril.
- Ces abris sont financés par les "amendes départementales de police " réparties entre les communes qui en font la demande.
- Son coût s'élèvera à environ 30 000 Francs.
- Le Conseil Municipal souhaite vivement qu'il ne subisse pas de dégradations.

Cérémonie des Vœux :

- Elle aura lieu à la salle des fêtes le **dimanche 5 janvier** à 11 heures.
- Lors de cette manifestation, une **remise de médailles du travail** aura lieu.
- **Toute la population est invitée.** Un vin d'honneur clôturera cette réception.

Ordures ménagères :

- Le système de **ramassage traditionnel**, dont le conseil Municipal de Forest a demandé le maintien, se poursuivra l'an prochain dans deux communes de la **Communauté de Communes de Maroilles et du Pays de Mormal**: Landrecies et Forest. Les autres communes ont choisi "le sac payant".

LE PARCOURS DU COEUR



Une participation de plus en plus forte, contrairement aux autres villages !

LE LOTO



Une salle comble, une organisation irréprochable, et des lots de valeur !

DÉPART À LA RETRAITE DE MR RENÉ LACOMBLEZ



Samedi 15 juin 1996

Mr René Lacomblez prend une retraite bien méritée

"Monsieur Lacomblez a eu un rôle de bâtisseur. Pendant ces 13 années, de nombreux travaux ont vu le jour dans notre commune. Les plus importants ont, bien entendu, été faits par des entreprises. Monsieur Lacomblez a joué un rôle important pendant la préparation et surtout après le départ des ouvriers : il fallait tout remettre en place et effacer les dégâts le plus rapidement possible, pour éviter la colère des riverains. Il a été un acteur essentiel dans l'entretien des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, l'entretien des espaces verts, l'entretien du cimetière, et là aussi, j'en passe. Il a également été l'artisan principal de la rénovation de nos nombreux édifices. Ils ont été repeints, à plusieurs reprises. Ils ont été transformés, ils ont été modernisés, ils ont été embellis par ses mains. Monsieur Lacomblez a une autre qualité : il est raisonnable. Il a été nommé dans la fonction publique. Il en a accepté les avantages et les inconvénients. Il a toujours eu à l'esprit qu'il est employé dans une petite commune. Il a certainement été défavorisé par rapport à ses collègues travaillant en ville, mais il l'a accepté. Monsieur Lacomblez, soyez fier de votre passage dans la commune. Vous avez bien rempli votre contrat. Il faudra de nombreuses années pour que le temps efface les fruits de votre travail. Et votre marque restera présente encore pour longtemps, dans de nombreux endroits."

LES ELEVES DE FOREST EN CLASSE DE NEIGE



*Le Conseil Municipal et le C.C.A.S. ont participé financièrement à cette opération.
Le Comité de Parents a organisé des actions pour compléter le budget.*

LA DUCASSE



*Les Gilles, le beau temps, une belle participation des Forésien et des Forésiennes.
Une bien belle ducasse !*

LE 14 JUILLET



*Rétablis il y a 13 ans, les jeux du 14 juillet attirent les enfants et les plus grands.
La tombola du soir est un moment attendu !*



UN NOUVEL EMPLOYÉ COMMUNAL

Il y a un an aujourd'hui, dans le précédent Bulletin Municipal, nous annoncions que le poste de Monsieur **René LACOMBLEZ** serait vacant le 1^{er} juillet 1996. Nous vous indiquions la procédure de recrutement obligatoire pour accéder à ce poste: s'inscrire au concours organisé par le **Centre Départemental de Gestion du Personnel Territorial**.

La commune avait clairement indiqué qu'elle choisirait de préférence un **candidat habitant la commune**.

Plusieurs candidats de Forest ont subi les épreuves de ce concours, qui à notre avis, était particulièrement difficile. Il faut dire que le nombre de candidats était très élevé. Nos candidats foréziens étaient tous méritants. Ils auraient pu obtenir ce poste et donner entière satisfaction.

Monsieur **Dominique CATILLON** a été reçu. Il a posé sa candidature. Conformément à la délibération prise antérieurement, cette candidature a été acceptée à l'unanimité.

Le 1^{er} septembre 1996, Monsieur Dominique CATILLON est devenu **Agent technique stagiaire**. S'il donne satisfaction, il sera titularisé dans son poste le 1^{er} septembre 1997.

Monsieur CATILLON, né à FOREST le 1^{er} juin 1959, va avoir 38 ans. Il est le père de 2 enfants. Il est titulaire d'un baccalauréat technique.

En prenant fonction, il accepte les **avantages** et les **inconvenients** liés à ce type de poste. D'après les divers contacts que j'ai eus avec lui et les premiers commentaires que j'ai déjà entendus, il semble que Mr CATILLON ait pris conscience des responsabilités qui sont maintenant les siennes. Il aime **la vie au plein air**, il est **habile de ses mains**.

En votre nom à tous, je lui souhaite beaucoup de satisfactions au service de notre commune.



LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE AU TRAVAIL !

Les membres du Comité mettent la dernière main à l'organisation de la Brocante. Des dizaines de milliers de visiteurs attendent cet événement de renommée régionale. Il ne faut pas les décevoir !

Merci à Tous nos ForésienS qui nous aident en acceptant d'être bloqués pour la journée ou en mettant à notre disposition une prairie en guise de parking.

Forest-en-Cambrésis

Dimanche prochain, trois à quatre cents bradeurs sont attendus

La treizième brocante sur les rails



Vendredi soir, les dix-sept membres du comité d'animation ont réglé les derniers détails pour la brocante de dimanche prochain.

A une semaine de la brocante, tout est calé. « On a déjà enregistré trois cents inscriptions » s'enthousiasme le maire, Maurice Saniez.

En compagnie des seize autres membres du comité d'animation, il a l'habitude de ce rendez-vous, que les amateurs de brocante jugent aussi incontournable que celui de Maroilles. Mieux, cette manifestation qui arrive une semaine après la braderie de Lille retient dans le secteur des amateurs de chine et des vendeurs ! Cette année, on trouvera donc encore des clients ou des exposants venus bien sûr du Nord-Pas-de-Calais mais aussi de l'Aisne, de Paris, d'Alsace, de Bretagne, de Belgique, des Pays-Bas, de Grande-Bretagne, d'Allemagne et

du Luxembourg. « Une année, on a même eu un Suédois » relève Pierre Lardeinois, le brocanteur du cru.

Progression

Bien sûr, la brocante de Forest n'a pas connu d'embellée la notoriété. « En 1983, lors de la première édition, il n'y avait qu'une trentaine d'exposants » se souvient Maurice Saniez. Puis, au fil des ans, la fréquentation a connu une hausse constante. L'an dernier, quatre cent cinquante-sept marchands s'étaient présentés. Soit presque autant que la population communale. Pas facile à gérer, mais, depuis quelques années, le maire a mis au point un logiciel informatique pour que chacun trouve sa place aisément.

Quant aux badauds, ils se comptent désormais en mil-

liers, pardon en dizaines de milliers. Tous savent que Forest est « encore une des rares brocantes où on trouve des meubles ». Avec une telle affluence, il n'est donc pas étonnant qu'il faille dévier toute la circulation routière, et que la traversée de Forest soit ce jour-là impossible.

La réussite de cette brocante, le maire ne l'attribue pas tant au comité d'animation qu'à la forte mobilisation de tous les habitants. Les agriculteurs ouvrent ainsi leurs pâtures pour les transformer en parking l'espace d'une journée. Et les deux "bistrots" du coin jouent eux aussi le jeu en proposant chacun un menu brocante différent. Ici, on mangera des moules ; là, des tripes. Mais, rassurez-vous : des deux côtés, il y aura des frites !

F. G.

REPAS AMICAL DU 10 NOVEMBRE



C'est maintenant une tradition bien établie. Vers le 11 novembre, nous aimons nous retrouver pour passer un moment très agréable ensemble. L'animation était de qualité: les musiciens, le Bourvil de l'Avesnois et notre ami Fernand.



REPAS AMICAL DU 10 NOVEMBRE (suite)



Le Conseil Municipal, le C.C.A.S. et le Comité d'Animation sont heureux d'avoir organisé cette manifestation.



REPAS AMICAL DU 10 NOVEMBRE (suite)



Le repas était excellent, de l'avis de tous !



REPAS AMICAL DU 10 NOVEMBRE (suite)



Merci à Tous et à l'année prochaine!



ETAT CIVIL 1996

Décès :

LEGRAND Daniel	46 ans	le 06 01 96.
LASNE Françoise	46 ans	le 19 01 96
PRUVOT Thérèse née GOFFART	82 ans	le 23 01 96.
LOCQUET Patrice	42 ans	le 25 01 96.
KLUR Maurice	68 ans	le 08 02 96.
FONTAINE Alzir	100 ans	le 09 05 96.
DUFRANNE Nestor	73 ans	le 23 05 96.
FRAIX Jean	65 ans	le 20 07 96.

Naissances :

MERIAUX Adélaïde	le 11 06 96.
GARRE Clémentine	le 25 06 96.
BARBIEUX Margaux	le 27 07 96.
DAVID Antoine	le 10 11 96.

Mariages :

LALLEMAND Etienne et PICART Delphine	le 17 02 96.
HENNIAUX Guy et LEDUC Valérie	le 22 06 96.
DOISON Frédéric et RUELLE Chantal	le 13 07 96.
CLIN Noël et HUBLART Cathy	le 20 07 96.
ALCESILAS Christophe et LARDENOIS Karine	le 23 11 96.

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 220 exemplaires.

LE COMITÉ D'ANIMATION CULTURELLE

Membres : SANIEZ Maurice, DUBOIS Denis, KLUR Didier, WANECQUE Jean-Michel, MARIN Jean Maurice, LEGRAND René, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, FONTAINE Didier, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, AZAMBRE Raymonde, OBLED Marie-Hélène, MERCIER Jocelyne, MOREAU Martine.

CALENDRIER DES FETES 1997

Dimanche 05 janvier	11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux et remise des médailles du travail - Toute la population est invitée.
Dimanche 06 avril	Parcours du cœur: départ à 9 heures 30 (Forest, Ovillers, Amerval, Forest).
Jeudi 08 mai	Commémoration de l'Armistice de 1945. Loto Familial : ouverture des portes à 14 heures.
Samedi 21 juin	4 ^{ème} Brocante pour les enfants.
Dimanche 22 juin	Ducasse : attractions foraines.
Lundi 14 juillet	Jeux traditionnels - Tombola gratuite - Feux d'artifice
Dimanche 14 septembre	14ème Brocante.
<u>Dimanche 09 novembre</u>	<u>8^{ème} repas amical.</u>
Mardi 11 novembre	Commémoration de l'Armistice de 1914.
Fin décembre	Fête de Noël à l'école: . jouets et friandises offerts par la commune. . spectacle offert par le Comité d'Animation Culturelle.



**Votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Maubeuge
vous informe**

Le carnet de santé vient d'être diffusé dans notre circonscription.

*Pour vous, assurés sociaux et bénéficiaires de ce nouveau dispositif,
il est personnel, confidentiel et obligatoire.*

C'est la mémoire de votre santé.

*Il vous permet d'être mieux soigné, favorise la prévention, réduit les
gaspillages.*

L'utilisation du carnet de santé vous garantit le maintien d'une médecine de qualité.

N'oubliez pas de le présenter à votre médecin.